

## NOTE N° 36.

Hohenfinow, le 25 juin 1919.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de prier Votre Excellence de bien vouloir porter la lettre ci-jointe à la connaissance des Gouvernements des Puissances alliées et associées.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Signé : BETHMANN-HOLLWEG.

Aux termes de l'article 127 des conditions de Paix, les Puissances alliées et associées mettent en accusation publique Sa Majesté Guillaume II de Hohenzollern, empereur d'Allemagne, pour offense suprême contre la morale internationale et l'autorité sacrée des Traités. En même temps, elles déclarent qu'elles adresseront au Gouvernement royal des Pays-Bas une requête le priant de livrer l'ancien empereur entre leurs mains pour qu'il soit jugé.

En me référant à ces dispositions, je me permets de prier les Gouvernements des Puissances alliées et associées de diriger contre ma personne la procédure qu'ils se proposent d'introduire contre Sa Majesté l'Empereur. A cette fin, je déclare me mettre à la disposition des Puissances alliées et associées.

Conformément aux lois constitutionnelles de l'Allemagne, c'est moi qui, en qualité d'ancien Chancelier de l'Empire, porte la responsabilité exclusive pour les actions politiques de l'Empereur pendant la durée de mes fonctions. Je crois pouvoir en déduire le droit que les Puissances alliées et associées, voulant soumettre ces actions à leur jugement, n'en demandent compte qu'à moi seul.

Convaincu que les Gouvernements des Puissances alliées et associées ne se refuseront pas à admettre qu'une norme établie par le droit public d'un État mérite d'être reconnue dans les rapports internationaux, j'exprime l'espoir qu'ils voudront bien accueillir la demande urgente que je leur soumets.

Hohenfinow, le 25 juin 1919.

Signé : BETHMANN-HOLLWEG.